

« Sous toutes réserves »
Par SDÉ et par courrier

Laval, ce 30 octobre 2012

Me Véronique Dubois
Régie de l'énergie
Tour de la bourse
800, Place Victoria 2e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : **Appui de l'Union des municipalités du Québec au projet d'extension du réseau de distribution dans la municipalité de Saint-Félicien**
Demande d'autorisation de Société en commandite Gaz Métro pour réaliser un projet d'investissement pour l'extension de réseau dans la municipalité de Saint-Félicien
R-3825-2012

N/dossier : **40117-97**

Chère consoeur,

Par la présente, nous vous avisons de l'intérêt marqué que porte l'Union des municipalités du Québec à l'égard de la demande déposée par la Société en commandite Gaz Métro concernant l'extension projetée du réseau de distribution sur le territoire de la Ville de Saint-Félicien (R-3825-2012).

À titre de plus important regroupement municipal au Québec, l'UMQ agit régulièrement à titre d'intervenante devant la Régie de l'énergie du Québec. Elle fait alors valoir les intérêts particuliers des municipalités, tant à titre de consommatrices d'énergie que d'autorités publiques territoriales ayant une préoccupation pour le développement des milieux de vie de la population québécoise.

Montréal

800, Place Victoria, bureau 4500, C.P. Montréal (Québec) H4Z 1J2
Téléphone : 514-331-5010
info@dufresnehebert.ca

Télécopieur: 514-331-0514
www.dufresnehebert.ca

Laval

1200, boulevard Chomedey, 4^e étage, bureau 400, Laval (Québec) H7V 3Z3
Téléphone : 514-331-5010

Télécopieur : 450-682-5014

Comme toujours en pareille occasion, l'UMQ est vivement intéressée à ce que l'ensemble du territoire municipalisé québécois ait accès à des modalités de développement qui soient à la fois économiquement concurrentielles, ce qui est le cas du gaz naturel, et qui plus est écologiques, puisque cette source d'énergie est nettement moins polluante que celle (le mazout) qu'elle est destinée à remplacer, contribuant à réduire annuellement de près de 27,000 tonnes équivalentes de CO2 les émissions de gaz à effet de serre.

En favorisant l'extension graduelle de son réseau de distribution de gaz naturel par la recherche de nouveaux clients dont la consommation justifie l'investissement requis, Gaz Métro remplit son mandat et donne une consistance à l'objectif que poursuit l'UMQ de faire en sorte que toutes les municipalités puissent se développer de façon durable.

L'UMQ note également qu'une partie de la consommation prévue par le nouveau client industriel qui est à l'origine de cette demande sera de type interruptible, ce qui lui fait voir un lien entre la présente demande et un volet de la cause tarifaire (R-3809-2012) présentement en processus d'analyse par la Régie.

L'UMQ souhaite donc qu'une décision soit rendue sur la demande relative aux modifications aux conditions de service du Distributeur pour ses clients interruptibles avant qu'une décision ne soit rendue dans le présent dossier, afin d'assurer une cohérence globale et de protéger la capacité du réseau régional et la sécurité des approvisionnements de l'ensemble de la clientèle résidentielle et institutionnelle du Lac-St-Jean.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Steve Cadrin, avocat

SC/sb

#417536